

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 Janvier 2017**

2017-01-23

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 Janvier 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE  
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela  
CHARTIER, M. Dominique DESSAGNES.

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS :** M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane  
CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Jean-Frédéric OUVRY à Mme Manuela  
CHARTIER, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS,  
M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

**Secrétaire de séance :** Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Désignation des représentants auprès du Syndicat du Cosson.**

Conformément aux statuts du Syndicat, il est prévu la désignation de représentants de la Communauté de  
communes, sachant par ailleurs que la Communauté de communes détient la compétence « *entretien des rivières et  
leurs affluents traversant le territoire communautaire* », depuis le 14 novembre 2006, en lieu et place des  
communes membres.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un  
vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner les représentants auprès du Syndicat du Cosson :

- 12 représentants titulaires (2 pour La Ferté Saint-Aubin, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely) et 6 suppléants (1 pour chaque commune susmentionnée).

**Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au  
vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DESIGNÉ les représentants suivants :*

Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le

ID: 14528000932-20170123-2017\_01\_23-DE

**Titulaires** : Dominique THÉNAULT, Constance de PÉLICHY, Olivier GRUGIER, Anne GABORIT, Bernard GILBERT, Jacques ROBERT, Bertrand DAUDIN, Olivier DAVID, Jean-Jacques BOUQUIN, Pierre HENRY, Michel GAUDÉ, Michel PILTÉ

**Suppléants** : Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DRUPT, Laurent DELORT, Jean-Marc CADET, Pascal HERRERO, Marie-Laure LABBÉ

Le Président  
Jean-Paul ROCHE